



Coordination des Groupes Anarchistes

Relations Extérieures - relationsexterieur@cg-a.org

<http://www.c-g-a.org>

Le 15 septembre et après : on n'a pas d'autres choix que de lutter !

Sans surprise, le gouvernement a fait adopter, via un troisième 49.3, la « loi travail » au cœur de l'été.

Quelques initiatives pour lutter contre cette loi ont perduré durant l'été à travers l'hexagone. Mais le 15 septembre est la première date nationale de mobilisation appelée par l'intersyndicale. Chant du cygne de la lutte ou reprise d'une mobilisation inédite de plusieurs mois, l'enjeu est de taille.

Aussi nous devons nous emparer de cette date pour en faire une réussite, en étant dans la grève et en manifestant.

Car au-delà de la loi travail, la période électorale qui s'ouvre s'annonce nauséabonde et nécessite plus que jamais de désertier les urnes et d'investir le terrain social : les horribles attentats de l'été ont libéré toujours plus les discours racistes et en particulier islamophobes. Ils ont permis à l'État de justifier la prolongation d'un état d'urgence qui devient permanent.

Nul doute que les primaires de droite et de gauche puis la campagne présidentielle en elle-même vont aggraver cette tendance lourde.

D'autre part, les candidats à une énième alternative à gauche ne vont pas manquer de tenter de semer trouble et division parmi les actrices et acteurs du mouvement social que nous connaissons. Et ce, malgré les échecs patents de Syriza en Grèce et de Podemos en Espagne, qui ont montré l'impossibilité de s'attaquer aux ravages du capitalisme par la prise de pouvoir, tout en asséchant les mouvements sociaux sur lesquels ils ont surfé.

Ainsi, nous affirmons qu'il est indispensable de rester sur le terrain de la contestation sociale, ce 15 septembre et ensuite.

Parce que la « loi travail » organise une régression sociale d'ampleur, en s'attaquant au code du travail et à de nombreux acquis sociaux, et en précarisant toujours davantage les travailleurs-euses. Elle remet notamment en cause le principe de hiérarchie des normes et le principe de faveur¹, soumettant les salarié-e-s à tous les chantages patronaux.

Parce que la **lutte des classes** et la **solidarité de classe** sont les **meilleurs antidotes aux discours réactionnaires, liberticides et racistes qui divisent les exploité-e-s**.

Parce que nous ne devons pas légitimer à travers les élections, un système représentatif que nous subissons et qui ne nous offre que l'austérité comme perspective.

Nous affirmons au contraire la nécessité de **rompre avec l'État, le capitalisme, le patriarcat et les systèmes d'oppressions racistes, à travers un processus révolutionnaire**.

Diffusons aujourd'hui au sein des luttes les pratiques autogestionnaires, de démocratie directe et de fédéralisme, pour demain faire fonctionner la société sur une base égalitaire et libertaire.

*Le 8 septembre 2016,
les Relations Extérieures de la CGA*

¹Un accord trouvé au sein d'une entreprise pourra être moins favorable aux salarié-e-s et l'emporter sur une disposition du code du travail, par exemple.